**ANNEXE II**

###### Consignes propres à la DNL histoire-géographie

.

Les documents, d’histoire et de géographie, s’inscriront dans les thèmes d’étude obligatoires, définis par le programme spécifique de terminale DNL histoire-géographie.

Il convient de choisir des documents de source primaire, de nature variée : textes, images, cartes, diagrammes, etc. L’Inspection générale rappelle que les articles de presse ne peuvent être considérés comme des sources, en ce qui concerne les thèmes d’histoire. Les concepteurs de sujets ne s’interdisent donc pas de chercher des sujets dans les œuvres littéraires de la période ciblée (nouvelles, romans, pièces de théâtre…) dans la mesure où de tels documents constituent un témoignage de première main. Il convient cependant de veiller à éviter toute difficulté excessive, en particulier du fait de la surcharge lexicale (le niveau de compréhension écrite attendu en fin d’études secondaires est le niveau B2 du CECRL). Des notes lexicales, en nombre limité, peuvent le cas échéant être fournies. Dans le cas des textes, on ne dépassera pas une quinzaine de lignes (une dizaine de lignes si deux documents sont proposés).

Les sujets ne devront pas comporter plus de deux documents. On privilégiera les sujets associant deux types de documents, ce qui permet aux candidats de faire preuve de leur capacité à construire une problématique.

Les références des documents doivent être indiqués de la manière la plus précise et rigoureuse sous les documents (auteur, source, date, date de consultation pour les sites internet).

Les propositions de sujet en géographie doivent, dans leur libellé ainsi que dans les documents fournis, comporter une dimension spatiale ou territoriale clairement repérable. On sera attentif à ce que les documents de géographie soient récents.

On évitera absolument les documents qui n’ont pas été écrits dans la langue source, mais simplement traduits.

On sera attentif à la qualité initiale des documents iconographiques et à celle du scannage en vue de leur reproduction. Tout document couleur doit être envoyé en noir et blanc (pour s’assurer de sa parfaite lisibilité, on le travaillera avec les nuances de gris). Les textes ne seront pas scannés mais retapés afin qu’ils puissent être corrigés, si besoin, lors des commissions de choix des sujets.

En histoire comme en géographie, il sera indiqué pour chaque sujet le thème en français auquel il se réfère. Chaque sujet comportera un titre en langue étrangère, visant à aider le candidat à problématiser. Le tout en caractère Arial 16, gras et souligné. **Il est précisé, par souci d’harmonisation entre les langues, que les sujets ne seront pas accompagnés de pistes ou de questions.**

Pour cette première session de cette épreuve selon les nouveaux programmes des séries d’enseignement général, **chaque établissement doit fournir le nombre de sujets de géographie et de sujets d’histoire indiqué sur le dossier d’appel à sujet**. Les sujets proposés porteront sur tous les thèmes d’étude obligatoires prévus pour chacune des séries.

Pour une meilleure identification les sujets seront présentés distinctement :

* **un support papier pour l’histoire, un pour la géographie,**
* **deux fichiers clairement identifiés sur le support numérique.**

**Les propositions de sujets des sections histoire-géographie/chinois et histoire géographie/russe, doivent être accompagnée de leur traduction.**